

OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER

Dans le cadre de l'accompagnement de son développement, l'Office National des Chemins de Fer recrute, des candidats ayant un diplôme (Bac+2) délivré par un établissement de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail ou être titulaire d'un diplôme délivré par les établissements publics, pour le poste « Agent commercial ».

Conditions exigées:

- Seuls les candidats âgés entre 21 au moins et 35 ans au plus à la date du 31/12/2019 seront éligibles pour le concours
- Etre détenteur d'un diplôme délivré par un établissement de l'Office de la Formation
 Professionnelle et de la Promotion du Travail

Etre titulaire d'un diplôme des établissements publics et ceux disposants d'équivalence délivrée par les autorités compétentes ;

- Bonne aptitude physique ;
- Avoir au moins une expérience de 4 ans dans le domaine commercial du transport ferroviaire ;
- Avoir satisfait, avant 2019, à la formation qualifiante OFPPT d'Agent commercial.

Les candidats intéressés par cette offre doivent renseigner leur candidature au plus tard le **Jeudi 23 Janvier 2020 à 23h00** sur le lien suivant :

http://www.concours-recrutement.ma/offre-emploi-449.html

IMPORTANT:

- Seuls les diplômes des établissements publics et ceux disposants d'équivalence délivrée par les autorités compétentes seront éligibles pour passer le concours.
- Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :
 - ✓ Une copie légalisée du Baccalauréat ;
 - ✓ Une copie légalisée du diplôme délivré par l'établissement de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail ou par un établissement public ;
 - ✓ Une copie légalisée d'attestation de formation qualifiante en qualité d'Agent commercial;
 - ✓ Une copie légalisée de la carte d'identité nationale ;
 - ✓ Le CV actualisé.
- Tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté.
- Renseigner la demande de candidature à travers le lien communiqué en haut.
- Seules les candidatures reçues via internet seront traitées.